

La présidente

Paris, le 14 mai 2020

férences à rappeler : 20-DCC-38 / 19-110
Maîtres,
Dans le cadre des engagements souscrits par Elsan lors de la prise de contrôle exclusif de la socié Hexagone Santé Méditerrannée et de la SCI Bonnefon-Carnot, autorisée le 28 février 2020 p décision n° 20-DCC-38, vous avez proposé trois cabinets, en tant que mandataire indépendant, char de vérifier le respect par Elsan de ses engagements. Il s'agit des cabinets [confidentiel], [confidentiel] et Duff & Phelps représenté par M. Enguerran de Crémiers.
Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée cabinet Duff & Phelps représenté par M. Enguerran de Crémiers, en tant que mandataire indépendatainsi que le projet de mandat modifié que vous avez soumis à mes services le 12 mai 2020.
Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.
La présidente,
Isabelle de Silva
© Autorité de la concurrence
C Tratoffic de la concurrence